



Délibération n° 65 / 2018

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)



L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Mme Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Véronique GIMENEZ, Danièle DUBOUCHER, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Messieurs Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Bernard PRIOU), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), Mme Jeanne ZONCA (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC)

Absents non excusés : M. Marc GERVAIS.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Urbanisme – Intégration au domaine public de la parcelle BI 576 (aire de jeux du Devès)

Monsieur Denis GALINIER, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme et aux travaux, expose au Conseil municipal :

Le Groupe G.G.L. sollicite au nom de la SNC SAINT ESTEVE AMENAGEMENT, laquelle a réalisé le lotissement « le Devès », la rétrocession de la parcelle cadastrée BI 576, sise sur ledit lotissement, d'une superficie de 345 m² et accueillant une aire de jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au regard de la proposition ci-dessus énoncée, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** ladite rétrocession amiable,
- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer l'acte correspondant.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 65/2018

Objet : Urbanisme – Intégration au domaine public de la parcelle BI 576 (aire de jeux du Devès)

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28 (dont 5 pouvoirs)
Votes : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 26 novembre 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN